

PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune de Barcy a décidé de réviser son Plan Local d'Urbanisme. Le PLU permettra ainsi :

- D'accompagner l'évolution de la population sur le plan quantitatif et qualitatif et ce pour toutes les tranches d'âge,
- De porter un développement de l'urbanisation rationnel et maîtrisé,
- De réaliser des Orientations d'Aménagement et de Programmation pour rationaliser au mieux la consommation foncière en proposant des coefficients de densité et des dessertes adaptées,
- De pouvoir mettre en place une stratégie en termes d'habitats (typologies, mixité, ...)
- D'avoir un règlement écrit plus actuel, permettant de porter la transition écologique tant sur le plan des énergies que de l'aménagement communal,
- De réfléchir aux besoins en matière d'équipement et de pouvoir si besoin réserver des terrains pour ceux-ci,
- De maintenir et encore d'améliorer la qualité du cadre de vie,
- De tenir compte de l'armature environnementale de manière plus pertinente que précédemment.

Le P.L.U. constitue le document fondamental de la planification urbaine locale. Il fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.

L'objectif de cette révision est de tracer les perspectives d'aménagement de la commune sur les 10 ans à venir afin de pouvoir répondre au mieux aux différents enjeux.



Seront mis à votre disposition au fur et à mesure de l'état d'avancement de la procédure un certain nombre de documents vous permettant d'appréhender cette procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme :

- Un document intitulé « Qu'est-ce que le PLU ? » expliquant le contenu et la procédure de ce document d'urbanisme.
- Le Porter à connaissance recensant les Servitudes d'Utilité Publique et les contraintes qui s'appliquent sur le territoire communal
- Une synthèse du diagnostic communal permettant d'appréhender le territoire communal et définir les enjeux de développement et de protection.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, expliquant le projet communal et des documents graphiques traduction de ce document projet...

Cette phase actuelle dite "de concertation" vous permet donc d'être associé à cette procédure d'élaboration du P.L.U. et d'émettre un avis sur les objectifs communaux et les orientations définies.

Un registre est mis à votre disposition pour nous faire part de vos remarques et suggestions